

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 996^e séance, tenue le mardi 21 mars 2006,
à 13 heures 30, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques, Mme Maryse Rinfret-Raynor; la vice-rectrice—Vie étudiante, Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures, M. Jacques Frémont; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier, M. Réjean Poirier; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Roger Martin (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. Luc Giroux, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Côté, Mme Hélène David, M. Laurent Descarries, M. Jacques Gresset, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Claudette T. Cloutier, Mme Caroline Fortin, M. Olivier Sylvestre; des observateurs, M. Fernand Boucher, Mme Christine Colin, M. Raymond Lalande .

ABSENTS : Le recteur, M. Luc Vinet; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur—Développement et relations avec diplômés, M. Guy Berthiaume, le vice-recteur—Administration et finances, M. Claude Léger; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Huy Ong, M. Jean Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École HEC-Montréal, M. Daniel Racette; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, Mme Nicole Dubreuil, M. Sang Nguyen, des observateurs, M. Denis Marchand, Mme Louise-Hélène Richard.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

La présidente souhaite la bienvenue à M. Raymond Lalande, qui siégera à la Commission à titre d'officier de la Faculté de médecine. Il remplacera à ce poste M. Laurent Descarries. La nomination de M. Lalande sera effectuée prochainement par le Conseil de l'Université, sur recommandation de l'Assemblée universitaire. La présidente remercie M. Descarries pour sa participation aux travaux de la Commission au cours de son mandat.

CE-996-1

ORDRE DU JOUR

CE-996-1

Le projet initialement inscrit au point 6.3 est retiré. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 995^e séance tenue le 14 février 2006
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport du Comité de nomination de la Commission des études
 - Nomination de membres à la Sous-commission du premier cycle
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 École Polytechnique
 - Création d'un programme de Certificat en gestion des opérations d'urgence en sécurité incendie, et abolition du programme de Certificat de la prévention des incendies et accidents
 - 6.2 Cheminement *honor*
 - 6.3 Faculté de médecine dentaire
 - Département de santé buccale
 - Fermeture du programme de Certificat en hygiène dentaire
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-996-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 995^e SÉANCE CE-996-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 995^e séance tenue le 14 février 2006, tel que présenté.

CE-996-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-996-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 995^e séance. La présidente en donne lecture.

Un échéancier a été déterminé en regard de la transmission du projet relatif à la création d'un programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques à la Faculté de pharmacie [CE-995-5.1] aux organismes concernés, dont la Commission d'évaluation des programmes de la CREPUQ.

Relativement à un projet présenté lors de la 994^e séance tenue le 24 janvier 2006, sur des modifications au règlement pédagogique et à la structure du programme de Maîtrise en éducation (M.Ed.), option « Générale » (CE-994-6.6), il est indiqué que ce projet doit être examiné en coordination avec plusieurs unités, et qu'il sera ramené prochainement à la Commission.

CE-996-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-996-4

CE-996-4.1 Préparation du budget 2006-2007 CE-996-4.1

La présidente informe les membres des démarches en cours en vue de la préparation du budget pour l'année 2006-2007 et des efforts qui seront consacrés à définir un cadre financier qui puisse assurer la qualité des programmes et des cheminements étudiants, malgré le contexte de compression. Des échanges ont eu lieu avec les unités académiques, et les scénarios envisagés seront portés à leur attention.

CE-996-4.2 Résultats des admissions et inscriptions CE-996-4.2

Le registraire présente des données relatives aux résultats des processus d'admission et d'inscription.

Les résultats relatifs au trimestre d'hiver 2006 montrent une augmentation d'une proportion de 1,1 % en EETC, comparativement à l'année précédente. On doit considérer que ces résultats tiennent compte d'écarts occasionnés par l'application de nouvelles règles de financement par le Ministère dans le cas des étudiants étrangers et des étudiants de l'Université allant compléter des crédits à l'étranger dans le cadre de programmes d'échanges.

Les résultats observés pour le trimestre d'été 2006 montrent une augmentation des nouvelles demandes.

Le bilan des résultats relatifs au trimestre de l'automne 2006 montrent une diminution des demandes d'admission aux programmes de premier cycle et de troisième cycle, et une diminution des demandes aux programmes de troisième cycle. Le processus d'admission aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente n'est pas complété, la date limite pour présenter une demande étant le 1^{er} juin. On a récemment commencé à transférer la liste des étudiants admis et des boursiers dans le répertoire des Facultés qui effectuent des activités de conversion.

À la suite de remarques ou de questions, le registraire convient de présenter prochainement à la Commission des données sur des conséquences possiblement liées à la grève des professeurs membres du SGPUM, en termes d'abandons ou de désinscriptions au trimestre d'automne 2005. Il précise également que les résultats des admissions pour l'ensemble des universités québécoises seront communiqués vers le 15 avril. Des précisions sont par ailleurs apportées par la vice-rectrice—Vie étudiante, sur des démarches de recrutement et de conversion, et sur les mesures d'évaluation et de définition de stratégies de recrutement qui seront étudiées dans le cadre d'un groupe de travail. Des travaux sur le recrutement et la conversion sont également poursuivis au niveau des études supérieures. Des éléments d'information sont présentés sur le suivi de l'ouverture ou de l'augmentation des contingents de certains programmes, et sur la décroissance de certains programmes. Par la suite, des membres présentent des avis sur les impacts observés à la suite de l'application des nouvelles règles de financement du Ministère en regard des programmes d'échanges, qui occasionnent un manque à gagner pour l'Université, et sur la possibilité de réfléchir à des modalités de reconnaissance, par exemple en regard de certains cheminements de formation ou de l'accessibilité aux études supérieures, considérant certaines stratégies appliquées par des universités dans un contexte de compétitivité accentuée.

CE-996-5 Rapport du Comité de nomination de la Commission des études CE-996-5
- Nomination de membres à la Sous-commission du premier cycle

A-33/996^o/448

Le document A-33/996^o/448, déposé en séance, présente les recommandations du Comité des nominations de la Commission, en vue de la nomination de deux membres à la Sous-commission des études. Le document sera corrigé en ce que la date d'échéance des mandats des membres de la Sous-commission est le 30 juin, et non le 31 mai.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme M. Richard Léonelli, professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, et M. Jean-Pierre Proulx, professeur titulaire au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, membres de la Sous-commission du premier cycle, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2008, conformément au document A-33/996^o/448 corrigé.

CE-996-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe—Études présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

CE-996-6.1 École Polytechnique CE-996-6.1
- Création d'un programme de Certificat en gestion des opérations
d'urgence en sécurité incendie, et abolition du programme de
Certificat de la prévention des incendies et accidents

A-33/996^o/449, 449.1

La Commission reçoit M. Roger Martin, directeur du Bureau des affaires académiques et des programmes de Baccalauréat de l'École Polytechnique, pour la présentation de ce projet.

Le programme de Certificat en gestion des opérations d'urgence en sécurité incendie a été établi en collaboration avec l'École Nationale des pompiers du Québec. Ce programme de formation continue s'adresse à des officiers cadres intermédiaires et supérieurs. Les contenus de formation ont été définis en termes de compétences et de standards, et de manière à couvrir un des trois volets de formation de ces officiers, soit le volet lié à la gestion des opérations d'urgence, selon deux niveaux de formation spécifiques. Le programme proposé remplacera le programme de Certificat de la prévention des incendies et accidents, devenu obsolète.

Reportant au document de présentation, on précise les objectifs et standards définis pour le programme, les compétences, cours et profils visés, et la planification pédagogique définie en fonction des objectifs de comportement et du contenu essentiel, par cours. La composition du programme a pris en compte le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*, les normes américaines de la NFPA, et les formations offertes par les ordres d'enseignement secondaire et collégial dans le domaine de la sécurité incendie.

Considérant les conditions d'admission à ce programme, et considérant qu'il constituera un cheminement de formation atypique (entre autres en ce qu'il pourra recevoir des étudiants qui n'auront pas nécessairement complété un DEC), il est demandé à l'École de présenter, dans un an, un suivi sur le cheminement des étudiants dans ce programme, incluant des données sur les taux de réussite. Cette préoccupation se pose en lien avec l'accentuation de demandes de reconnaissance de parcours de formation diversifiés en regard de l'accessibilité à des programmes universitaires. Des précisions sont par ailleurs apportées sur les modalités de reconnaissance d'acquis appliquées par l'École Polytechnique.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en gestion des opérations d'urgence en sécurité incendie, et approuve, conséquemment, l'abolition du programme de Certificat de la prévention des incendies et accidents, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/996^e/449.

CE-996-6.2

Cheminement *honor*
A-33/996^e/450, 450.1

CE-996-6.2

La proposition relative à la définition de cheminements honor dans des programmes de Baccalauréat vise à préciser un cadre repère quant aux objectifs, aux modalités et aux composantes d'un tel cheminement. La nécessité de baliser ces cheminements s'est posée à la suite de l'adoption, au cours des dernières années, de propositions d'intégration de tels cheminements à des programmes de premier cycle, et en regard de travaux menés sur cette question au vice-rectorat à l'enseignement, en collaboration avec les vice-doyens aux études. C'est dans ce contexte que la Sous-commission du premier cycle a situé sa réflexion et la recommandation qui en a découlé.

Les membres prennent connaissance des composantes de la proposition de cheminement *honor* et discutent des modalités envisagées et de leur application.

En réponse aux questions et remarques présentées, il est mentionné que les 12 crédits attribués au cheminement sont substitutifs, et non supplémentaires, à des crédits du programme suivi. Les cours du cheminement ne sont pas définis comme obligatoires dans la structure générale du programme, mais des modalités techniques et d'encadrement vont assurer que les étudiants du cheminement suivent les cours nécessaires. Il y aura lieu de prévoir un document d'information pour les étudiants.

Un membre étudiant précise que des recommandations résultant de consultations auprès des associations étudiantes ont été présentées dans le cadre de la Sous-commission du premier cycle. Cependant, ces recommandations se posaient en fonction de nouvelles bases de définition pour le cheminement *honor*, alors que la proposition de la Sous-commission s'est posée en lien avec les travaux réalisés antérieurement par les vice-doyens aux études. Il exprime ainsi le souhait que les étudiants auront davantage la possibilité de participer aux démarches menées au niveau institutionnel concernant les développements académiques, et estime que des réflexions de fond devront être discutées en-dehors des instances. Les étudiants voteront donc contre l'adoption de la proposition présentée, en ce qu'elle se trouve trop éloignée des balises qu'ils avaient identifiées avec les associations étudiantes.

La présidente reçoit l'avis présenté. Elle observe qu'il porte davantage sur les processus appliqués en lien avec les instances. Elle souligne toutefois que la proposition a été longuement discutée à la Sous-commission, laquelle comprend des membres étudiants. On signale aussi que des étudiants siègent sur des instances facultaires où ces questions ont été discutées. Par ailleurs, aux fins de la discussion à la Commission, il paraîtrait pertinent que les étudiants présentent leurs préoccupations sur le cheminement proposé. L'étudiant précise que, principalement, leurs recommandations définissaient un cheminement davantage axé sur la recherche, plutôt qu'un cheminement d'excellence; dans cette perspective, la moyenne minimale exigée pour y avoir accès ne devrait pas être aussi élevée que celle exigée pour certains cheminements *honor*, et les exigences du cheminement devraient tenir compte de la conversion des notes pour l'accessibilité aux programmes d'études supérieures. Une préoccupation portait également sur le fait que le cheminement *honor* vienne ajouter des exigences particulières à des programmes qui en comportent déjà.

La vice-rectrice adjointe—Études mentionne que le cheminement proposé a dissocié l'excellence de la recherche, principalement en ce qu'il était reconnu que la formation à la recherche était partie intégrante des programmes de Baccalauréat, et, de ce fait, adressée à tous les étudiants d'un programme. Elle rappelle les démarches de réflexion et de consultation tenues en lien avec les travaux de la Sous-commission, préalablement à la présentation de sa recommandation à la Commission. La présidente observe qu'au terme de la discussion, il est important de retenir que le cheminement *honor* ne constitue pas la seule voie d'accès aux programmes d'études supérieures.

Des précisions sont apportées sur les résultats, disponibles à ce jour, relatifs aux suivis effectués sur les cheminements *honor* existants, et aux parcours des étudiants qui ont complété un programme selon ce cheminement.

Une modification est apportée à la proposition : à la page 2, à la rubrique *Cours liés au cheminement*, au dernier alinéa, il sera spécifié que la reconnaissance porte sur 20 % des crédits *de cours* du programme des études supérieures.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, trois oppositions étant inscrites,

la Commission des études approuve la proposition relative à la définition de cheminements *honor* dans des programmes de Baccalauréat, conformément au document A-33/996^e/450 modifié.

CE-996-6.3

Faculté de médecine dentaire
Département de santé buccale
- Fermeture du programme de Certificat en hygiène dentaire

CE-996-6.3

L'abolition du programme de Certificat en hygiène dentaire a été envisagée en raison de la diminution significative des clientèles de ce programme et de l'évolution des besoins de formation dans ce domaine. La décision de la Faculté a été appuyée sur des consultations auprès des milieux d'enseignement et de pratique concernés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Certificat en hygiène dentaire, au Département de santé buccale de la Faculté de médecine dentaire, conformément au document A-33/996^e/451.

CE-996-7 AFFAIRES DIVERSES CE-996-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-996-8 PROCHAINE SÉANCE CE-996-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 4 avril 2006, à 14 heures.

CE-996-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-996-9

La séance est levée à 15 heures 30.

Adopté le 2 mai 2006 – Délibération CE-997-2

La présidente

La secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Francine Verrier